

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

**DELIBERATION N° 2017-34(GRH)**

Date de convocation : 6 juin 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 20 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA.

Messieurs Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Proposition de création d'un poste d'agent contractuel en charge de la gestion des projets européens**

**Le Président FIAERT expose :**

Depuis plusieurs années le SDIS participe à divers projets européens ce qui permet à l'établissement de réaliser de nombreux investissements subventionnés en grande partie par l'Union européenne.

Depuis 2011, le montant des subventions attribuées au SDIS dans le cadre de sa participation à différents projets européens s'élève à plus de 1,9 M€ réparti comme suit :

INTITULES DES PROJETS	MONTANTS SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
Projets de coopération simple n° 112 « PICRIT »	1 395 000 €
N° FP7-SEC-2013-607579 « FORTRESS »	54 960 €
Projet de coopération simple N° 456 « PRODIGE »	400 000 €
ECHO/SUB/2016/742499 PREV12 « RESCULT »	69 000 €

Le Conseil d'administration a également délibéré pour acter la participation du SDIS au projet « PITEM » pour un montant de subvention estimé à 500 000 euros et lors de cette séance a examiné la possibilité pour le SDIS de participer aux projets « READYLOC » et « SERENITY », projets qui génèreraient une recette à hauteur de 355 000,00 euros.

La gestion de ces dossiers, traités en quasi-totalité en anglais ou en italien, qu'il s'agisse de la phase préparatoire (analyse du projet, définition des besoins, négociation avec les partenaires pour la répartition des fonds européens à attribuer,) ou de leur gestion administrative et financières (participation aux réunions des comités de pilotage, justification et remontées des dépenses, communication, etc.) représente une charge de travail considérable qui impacte à minima quatre agents du SDIS en plus du Directeur départemental adjoint. La quotité de travail que ces agents consacrent à la gestion de ces projets correspond à plus d'un équivalent temps plein.

Compte tenu des enjeux financiers importants pour le service, les subventions européennes représentant désormais une part conséquente des recettes du SDIS en matière d'investissement, il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter, sous contrat à durée déterminée pour une période de trois ans maximum, un agent équivalent à un grade de catégorie A, trilingue, qui aurait en charge exclusive la gestion des projets européens.

L'incidence financière de ce recrutement, qui pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> septembre 2017, est estimée à 13 400 € pour l'exercice 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du Conseil d'administration**



**Claude FIAERT**